

A.M.E.L. STD
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 Lotissement Bellevue - 71520 TRAMAYES

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 21 NOVEMBRE 2024

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Anne-Marie MOUTON, épouse LACOURTABLAISE, demeurant 2 Lotissement Bellevue, 71520 TRAMAYES,

Monsieur Eric LACOURTABLAISE, demeurant 2 Lotissement Bellevue, 71520 TRAMAYES,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée A.M.E.L. STD au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 2 Lotissement Bellevue, 71520 TRAMAYES, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 21 novembre 2024,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée, Monsieur Éric LACOURTABLAISE, demeurant 2 Lotissement Bellevue à TRAMAYES (71520), associé.

Monsieur Éric LACOURTABLAISE disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Éric LACOURTABLAISE accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Éric LACOURTABLAISE aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à TRAMAYES
Le 21 novembre 2024

Bon pour acceptation des fonctions de gérant
LACOURTABLAISE ERIC

